Département du Haut-Rhin
MAIRIE DE DANNEMARIE

1 place de l'Hôtel de Ville
68210 DANNEMARIE
Tél : 03.89.25.00.13
Courriel : mairie@dannemarie.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE PERMANENT DU MAIRE n°49/2022
Portant création d'une signalisation "STOP" rue de la Petite Fontaine

Le Maire de la Commune de DANNEMARIE,

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212.1 et 2 et L 2213.4 ;

VU le code de la route et notamment les notamment les articles R 110-1, R110-2, R110-3, R 411-5, R 411-7, R411-8, R 411-25 et R 415-6 ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – livre I – 3ème partie – intersections et régime de priorité – approuvée par l'arrêté interministériel du 26 juillet 1974 modifié et complétée ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des usagers, il convient de faire abaisser la vitesse rue de la Petite Fontaine, par la mise en place d'un « STOP » ;

ARRETE

Article 1er : Un panneau "STOP" sera implanté rue de la Petite Fontaine à l'intersection avec la rue Neuve.

Article 2 : Les conducteurs de tous véhicules, circulant rue de la Petite Fontaine et venants de la rue des Jardins, devront marquer un temps d'arrêt au niveau du panneau "STOP" et du marquage au sol, implantés à hauteur du 6 rue de la Petite Fontaine.

Article 3 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle (Livre 1 - 3ème partie - intersection et régime de priorité) sera mise en place par les Services Techniques Municipaux.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Tout agent de la force publique est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :
- Monsieur le Commandant la Brigade de Gendarmerie de Dannemarie
- La Police Municipale de Dannemarie
- La Brigade Verte
- Les Services Techniques de Dannemarie

Fait à Dannemarie, le 26 avril 2022

Le Maire

MAIRIE DE DANNEMARIE (Haut-Rhin)

Alexandre BERBETT